

quer qu'on imposera aux provinces un fardeau qui laisse augurer autant de dépenses et, malheureusement, aussi peu de consultations que ce fut le cas lors du programme d'assurance frais médicaux.

Quant aux Indiens, dans sa déclaration le gouvernement considère presque comme insignifiante la question des traités et des droits des autochtones que les Indiens eux estiment essentielle. Selon le gouvernement, la question concerne le palier de gouvernement qui doit traiter avec les Indiens. Cela semble être sa préoccupation fondamentale. Pour les Indiens, le sujet d'une importance brûlante concerne les droits dont ils pourront jouir du fait des traités, traditions et autres règlements. La réponse à cette question ne sera pas facile. Cependant, on ne saurait l'écarter; or les Indiens redoutent, c'est clair, que ce soit l'intention du gouvernement.

En passant, qu'il me soit permis de dire que le voyage que le premier ministre (M. Trudeau), se propose de faire dans l'Ouest, n'inclut pas une visite aux Indiens, ce qui n'est pas très rassurant pour eux. Si la nouvelle est exacte, j'espère que l'on réparera cet oubli.

Ici encore, les façons d'agir du gouvernement semblent laisser beaucoup à désirer. Il y a eu un long travail de consultation avec les Indiens, mais ce qu'il s'agit vraiment de savoir, c'est si ces consultations ont été efficaces. Les représentants des Indiens soupçonnent sûrement le gouvernement d'avoir décidé de la ligne de conduite à adopter avant d'entreprendre les consultations et de vouloir appliquer sa politique, en dépit des propositions des délégués des Indiens.

La question des traités et des droits des autochtones est souvent venue sur le tapis au cours des négociations et elle a été soulevée à nouveau de façon dramatique, lors de la dernière réunion tenue à Ottawa le printemps dernier. Aucun gouvernement soucieux de connaître les aspirations des Indiens n'aurait entrepris des consultations de ce genre pour aboutir ensuite à un rapport comme celui qu'il a présenté. Outre que le gouvernement semble méconnaître ce que les Indiens ont le plus à cœur—peut-être ne s'en est-il pas complètement désintéressé, je ne voudrais pas exagérer, mais il en a minimisé l'importance, à mes yeux—il a concentré son attention sur un aspect rarement envisagé, s'il le fut jamais, durant toutes les consultations à l'échelon national. J'entends par là la question du transfert de la responsabilité aux gouvernements provinciaux.

[L'hon. M. Stanfield.]

Je tiens à souligner l'inquiétude que j'éprouve au sujet de la situation dans laquelle des Indiens se trouveront si la responsabilité de leur bien-être et développement devait être passée à l'avenir aux provinces sans que le gouvernement du Canada continue d'assumer une certaine responsabilité. Nous reconnaissons tous que nombre de nos Indiens souffrent de problèmes sociaux et économiques très graves auxquels on ne saurait remédier qu'en appliquant un programme hautement intégré exigeant non seulement la collaboration des Indiens eux-mêmes mais un effort concerté de la part des divers gouvernements.

Pour ce qui est de l'égalité et de la justice, il me semble que c'est bien trop simplifier les choses que de supposer qu'on puisse remettre aux provinces toute la responsabilité en matières indiennes, surtout sans donner l'assurance que le gouvernement fédéral leur accordera un appui financier suffisant. Certaines provinces seraient peut-être en mesure d'assumer cette responsabilité, mais rien ne prouve, pour l'instant du moins, que toutes les provinces puissent le faire.

La formule préconisée par le ministre pour introduire des changements de politique semble supposer l'abolition de la Direction des affaires indiennes, ce qu'en général on semble approuver. Je n'hésite pas à l'admettre comme objectif, dans la mesure où on est capable de l'atteindre, mais je me demande vraiment si les autres dispositions seront satisfaisantes. Les objections du peuple indien sont un indice de la difficulté du problème. Ainsi que le député de Peace River (M. Baldwin) l'a déclaré le 25 juin, comme en fait foi le *hansard*, page 10583:

● (3.40 p.m.)

Les indiens sont sans doute inquiets aussi, car ils connaissent bien la loi sur les Indiens et les autorités fédérales, qu'ils ne prisent guère. Leur déplacement, que l'on propose, soulèvera des questions et de l'inquiétude au sujet des terres et des droits des Indiens. Dans certains cas, les Indiens pourraient ne pas aimer la perspective de dépendre des autorités provinciales.

La répugnance prévisible des provinces à assumer des responsabilités qu'elles sentent trop lourdes pour elles et pour lesquelles le gouvernement fédéral n'a pas fait les arrangements nécessaires constitue une autre difficulté. Naturellement, je me félicite que le rapport Hawthorne ait recommandé, après une étude approfondie des affaires indiennes, que la direction des Affaires indiennes poursuive sa tâche. J'ai pris la parole cet après-midi en partie en vue de convaincre le gouvernement fédéral qu'il doit